

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 26 septembre 2019**

D05_260919

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la moitié au moins des membres en exercice du conseil doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis ; que cette condition de quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance ;

Considérant que si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance ;

Considérant que le nombre d'élus présents et représentés lors de la séance du 19 septembre 2019 n'a pas satisfait la condition de quorum exigée par les dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire n'a donc pas pu délibérer ;

Considérant dès lors que la CFVU a de nouveau été convoquée le 26 septembre 2019 sans obligation de quorum ;

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- Approbation de la modification et du règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée (DIU EIL)
- Approbation du règlement des études du DU International Business

- Modification des règlements des études de 3 DU de la Faculté de Droit : Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies

Membres présents : Thierry MENISSIER, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Patricia LADRET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Grégory VIAL, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Jean-Luc REBOUD.

Membres représentés : Valérie CHANAL (procuration à Thierry MENISSIER), Sylviane HENNEBICQ (procuration à Philippe SALTEL), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Séverine RUSSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La demande de modification et le règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée (DIU EIL) sont soumis au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	10
Membres représentés	9
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande de modification et le règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée (DIU EIL).

Le règlement des études du DU International Business est soumis au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	10
Membres représentés	9
Nombre de votants	19
Voix favorables	18
Voix défavorables	1

Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement des études du DU International Business.

Les demandes de modification des règlements des études des DU Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies sont soumises au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	10
Membres représentés	9
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les demandes de modification des règlements des études des DU Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies.

Fait à St Martin d'Hères, le 7 octobre 2019

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

Publié le : 08/10/2019

Transmis au Rectorat le : 08/10/2019

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D05_260919**

	DEMANDE MODIFICATIONS Diplôme Universitaire / Diplôme Inter Universitaire	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : FVU_F_modif_DIU EIL Bloc 0 - V230719		Dernière mise à jour : 17/01/2019
Page 1 sur 3		

Année universitaire concernée : 2019/2020 **Date de la demande** 18/07/2019

Composante : IM2AG

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Jean-Marc VINCENT

Référent administratif : Anne-Marie Thiboud / Cécile Gros

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : DIU EIL « Enseigner l'Informatique au Lycée »

Type de formation : ☐ DU ☒ DIU

Etablissement(s) partenaire(s) : Rectorat académie de Grenoble

Régime (FI/FC) : ☐ FI ☒ FC

Modalités : ☒ Présentiel ☒ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 0

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 24 par groupe avec la possibilité de deux groupes – en cours de négociation

Date validation en Conseil de composante : création DIU le 07/02/2019

Éléments de contexte de la demande

Présentation de la formation :

L'objectif de cette formation est d'accompagner les futurs enseignants d'informatique dans l'acquisition des connaissances et compétences minimales nécessaires à l'enseignement de la nouvelle spécialité « [Numérique et Sciences Informatiques](#) » (NSI) en classes de 1ère et de Terminale, dans le cadre de la réforme du lycée. Elle vise aussi à proposer aux enseignants s'engageant dans une formation approfondie en informatique une reconnaissance de leur investissement, en leur délivrant un Diplôme Inter Universitaire (DIU), qui attestera du même niveau de compétences quelle que soit l'université où cette formation aura été validée.

Indiquer les raisons et la nature des modifications : Intégration d'un bloc 0 qui correspond aux prérequis de l'ancien DIU EIL (la première année du DU ISN qui aurait pu jouer ce rôle n'aura pas de nouvelle promotion à la rentrée 2019 : il ne bénéficierait pas des financements spécifiques du ministère) . Ce bloc 0 comprend 50 heures de cours en présentiel et 20 heures de formation à distance (en grande partie via la plateforme Caséine) et va fournir les prérequis nécessaires pour suivre les blocs 1 à 5 du DIU EIL aux les enseignants qui découvrent la discipline. **Descriptifs Bloc 0 :**

1. Les notions de base sur la représentation de l'information – codage des nombres -entiers, unités
2. La programmation impérative – structures de contrôle et types de base

Les savoir-faire associés à la programmation – usage d'un éditeur, exécution d'un programme, utilisation d'un interpréteur, tests

	DEMANDE MODIFICATIONS Diplôme Universitaire / Diplôme Inter Universitaire	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : FVU_F_modif_DIU EIL Bloc 0 - V230719	Dernière mise à jour : 17/01/2019	Page 2 sur 3

3. La connaissance générale des algorithmes classiques – algorithmes de tri, recherche par dichotomie.
4. Les connaissances du calcul booléen, des circuits combinatoires, des systèmes de gestion de fichiers et des principes généraux des réseaux (adressage, routage ,structuration en couches des protocoles réseaux), d'internet et du web

Les parties suivantes ne devront être renseignées que lorsqu'elles font l'objet d'une modification

Organisation des enseignements

Période de la formation : entre septembre 2019 et juin 2021

Durée de la formation : 2 ans

Volume horaire de la formation : 175 heures en présentiel et 70 heures en FOAD

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

Composition des enseignements :

Compléter et joindre l'annexe : FVU_F_enseig_creat_parcours_201903V1 ou fournir le tableau des MCC

Stages:

☐ Oui ☒ Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Moins d'exigences concernant les prérequis et le niveau initial en informatique étant donné l'objectif du bloc 0

Conditions d'admission :

Partenariat / Internationalisation de la formation

	DEMANDE MODIFICATIONS Diplôme Universitaire / Diplôme Inter Universitaire	Formulaire Gestion évolutions Offre de Formation ODF NA
Nom du fichier : FVU_F_modif_DIU EIL Bloc 0 - V230719	Dernière mise à jour : 17/01/2019	Page 3 sur 3

Partenariat : Rectorat signature d'une nouvelle convention à la rentrée pour la promotion 2019/2021
 Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée : NON

Frais d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdfvu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : pas de changement

Tarifs Formation continue : pas de changement – budget constant pour le moment – il est possible qu'une enveloppe dédiée à l'ouverture de ce bloc 0 soit proposée par le Ministère mais nous n'avons pas d'information fiable à ce jour.

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) :

NOM : BARD

PRENOM : Marion

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Informatique, mathématiques et mathématiques appliquées (IM²AG)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : DIU Enseigner l'Informatique au Lycée (EIL)

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 07/02/2019

Date de passage en CFVU : 19/09/2019

Etablissement partenaire : Auvergne-Rhône-Alpes : Universités Clermont-Auvergne, Grenoble-Alpes, Lyon 1 I Bourgogne-Franche-Comté : Université F-C Besançon, I Bretagne : Université de Rennes 1 I Centre-Val de Loire : Université d'Orléans, I Grand-Est : Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Université de Reims, Université de Haute-Alsace I Hauts de France : Université de Lille, I Île de France / Académie de Créteil : Université Paris-Est Marne-la-Vallée ou Paris Est Créteil ou Paris Nord Université I Île de France : Paris-Sud (Paris Saclay), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, I Normandie : Université de Caen (+ Université de Rouen), I Nouvelle Aquitaine : Université de Bordeaux, Université de Poitiers, I Occitanie : Université de Montpellier, Université Toulouse III - Paul Sabatier, I Pays de la Loire : Université de Nantes, I Provence-Alpes-Côte d'Azur : Université Côte d'Azur, Université Aix-Marseille, I Réunion : Université de La Réunion I Académie Antilles Guyane : Université de Martinique, Université de Guyane

Responsable pédagogique : Jean-Marc VINCENT

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel;Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		0
Formation continue		48
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est d'accompagner les futurs enseignants d'informatique dans l'acquisition des connaissances et compétences minimales nécessaires à l'enseignement de la nouvelle spécialité « Numérique et Sciences Informatiques » (NSI) en classes de 1ère et de Terminale, dans le cadre de la réforme du lycée. Elle vise aussi à proposer aux enseignants s'engageant dans une formation approfondie en informatique une reconnaissance de leur investissement, en leur délivrant un Diplôme Inter Universitaire (DIU), qui attestera le niveau de compétences quelle que soit l'université où cette formation aura été validée.

Le DIU EIL nécessite des prérequis pour être suivi. Le bloc 0 correspond à ces prérequis. Il comprend 50 heures de cours en présentiel et 20 heures de formation à distance (en grande partie via la plateforme Caséine).

Objectifs pédagogiques du DIU et compétences à acquérir :

Le contenu de la formation est regroupé en cinq blocs, chacun pouvant être traité majoritairement au cours d'une même semaine de regroupement. Chaque bloc permet d'apporter à l'enseignant le recul nécessaire sur un ou deux domaines fondamentaux de l'informatique, les relie aux contenus des blocs précédents et aborde des questions didactiques et/ou historiques associées.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pour le bloc 0 : Moins d'exigences concernant les prérequis et le niveau initial en informatique étant donné l'objectif de ce bloc.

Pour les autres blocs : Il est requis que les candidats à l'entrée en DIU possèdent des bases solides en informatique,

acquises par exemple :

☐ par une formation à ISN et une expérience de l'enseignement de cette spécialité,

☐ ou par une formation initiale universitaire en informatique suivie pendant un cursus de

-licence en sciences ou technologies,

Un test de positionnement pourra être organisé avant le début de la formation.

Le niveau de formation proposé suppose comme pré-requis une connaissance des bases de la programmation, du codage de l'information, des algorithmes et des machines. Ces pré-requis généraux sont précisés ci-après pour chacun des blocs de formation.

2.2 Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier après sélection conjointe Rectorat Université

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Entre septembre 2019 et juin 2021

Durée de la formation : 2 ans

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 175 heures en présentiel et 70 heures en FOAD

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC_DIU EIL_2019-20.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Selon les blocs, les évaluations vont prendre différentes formes : rapports de projet, soutenances, fiches de synthèse et fiches pédagogiques évaluées.

Evaluation par validation, pas de notes associées.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Obligatoire

Absences aux examens :

Pas d'examen – contrôle continu uniquement

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Jury intermédiaire juillet 1ère année

Jury final juillet 2ème année

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Validation des 5 blocs sans compensation.

Condition d'obtention spécifique :

Il sera possible dans le cadre de la formation tout au long de la vie, de valider le DIU dans le cas suivant :

Formation DU ISN obtenue + formation complémentaire de 25 heures proposée en formation courte qualifiante par l'UGA (Extraction d'une partie du contenu des blocs 4 et 5 en présentiel et distanciel).

Formation EIL Complémentaire 25 heures :

Bloc 4 Programmation avancée et bases de Données :

-Concevoir, implémenter et exploiter des bases de données.

Bloc 5 Algorithmique avancée :

-Identifier les concepts fondamentaux de complexité, calculabilité, décidabilité, vérification : apprécier la complexité et les limites de validité d'une solution.

-Caractériser les outils logiques et algébriques fondamentaux (théorie des langages et de la compilation, logique et raisonnement, ordres, induction) et leurs implications dans la programmation et la modélisation.

Article 7 : Redoublement

Possible en cas de réouverture de la formation et des places disponibles.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Convention avec le Rectorat

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Intitulé de la formation : DIU Enseigner l'informatique au lycée (EIL) 1ère année					Code Diplôme : GBUINF1 Code VDI : 108 Code Etape : GBU3IN Code VET : 180					Date approbation CFVU : 19/09/2019 Formation Continue Présentiel													
Responsable de la Formation : Jean-Marc VINCENT																							
Intitulé des enseignements	Code Apogée	Nature du bloc	ECTS	Coefficient t (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES								
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP					
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %									
ANNEE 1																							
Bloc 0 : Acquisition des pré-requis	GBINDU00	X																70***					
Bloc 1 : Représentation des données et programmation	GBINDU01	O					Projet		100								10*	35**					
Bloc 2 : Algorithmique	GBINDU02	O					Projet		100								10*	35**					
Bloc 3 : Architectures matérielles et robotique, systèmes et réseaux	GBINDU03	O					Projet		100								10*	35**					
Total ECTS / Semestre				Total Nbre d'heures																	105,00		

Commentaires :

* 10h TD par groupe (2 groupes en 2018/19)

** Dont 10h en distanciel

*** Dont 20h en distanciel

Le bloc 0 concerne uniquement les stagiaires n'ayant pas les pré-requis.

Intitulé de la formation : DIU Enseigner l'informatique au lycée (EIL) 2e année					Code Diplôme : GBUINF1 Code VDI : 108 Code Etape : GBU4IN Code VET : 180					Date approbation CFVU : 19/09/2019 Formation Continue Présentiel											
Responsable de la Formation : Jean-Marc VINCENT																					
Intitulé des enseignements	Code Apogée	Nature du bloc	ECTS	Coefficient nt (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
ANNEE 2																					
Bloc 4 : Programmation avancée et bases de Données	GBINEU01	O					Projet		100								35*				
Bloc 5 : Algorithmique avancée	GBINEU02	O					Projet		100								35*				
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures															70,00	
Commentaires :																					
* Dont 10h en distanciel																					

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Institut d'administration des entreprises (IAE)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : DU INTERNATIONAL BUSINESS

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 18/06/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Carole FERRANTI

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		15
Formation continue		Pas d'effectif prévisionnel Régime ouvert
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU International Business s'adresse à des étudiants étrangers ayant validé 120 ECTS ou équivalent dans le domaine de l'économie et de la gestion et désireux de se perfectionner sur les aspects internationaux du management tout en découvrant la France et sa culture, notamment via de nombreuses interactions avec des étudiants français.

Les débouchés se situent tout autant :

- dans les entreprises, pour les fonctions de technicien ou de cadre intermédiaire avec dimension internationale : assistant chargé d'affaires, chargé de marketing export, etc.
- dans une éventuelle poursuite d'études en master ou cycle équivalent.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent avoir validé 120 ECTS ou équivalent dans les domaines de l'économie ou de la gestion.

2.2 Conditions d'admission

Dossier comportant les résultats académiques, un CV et une lettre de motivation en anglais.

Admission suite à un entretien de motivation en anglais devant un jury.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre à septembre

Durée de la formation : 12 mois

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 492 heures

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC DU International Business.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Tous les enseignements proposés sont mutualisés avec des électifs proposés dans le cadre du parcours Management de la L3 Economie-Gestion à l'exception des enseignements suivants : French as a foreign language, Discovering France & French career skills, Involvement in the voluntary sector, et Internship.

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 12 semaines minimum.

Période du stage : Dès la fin des enseignements du semestre 2, soit de mi-avril à fin août.

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Néant.

Rapport de stage : Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire qui sera remis à la date définie par le responsable de la formation.

Projets tuteurés : Des projets tuteurés sont organisés tout au long de la formation. La date de dépôt des rapports est déterminée par le responsable de l'enseignement concerné et au moins 15 jours avant la date de la soutenance lorsque celle-ci est prévue.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, TD, mise en situation professionnelle) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Une note d'assiduité peut être attribuée globalement ou par matière.

Toute absence doit être justifiée dans les 8 jours à compter du début de l'absence auprès de la scolarité du programme. Au-delà de 2 absences non justifiées par enseignement, l'étudiant ne sera pas autorisé à composer en 1ère session et sera déclaré défaillant pour l'enseignement concerné.

Par ailleurs, tout étudiant arrivant en retard en début de cours ou après la pause peut être exclu de la séance et ce retard est alors traité comme une absence.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Par dérogation, l'étudiant peut être dispensé du suivi de certains enseignements. Dans ce cas, un contrat pédagogique est signé entre le responsable pédagogique et l'étudiant en début d'année.

Absences aux examens :

Absence aux évaluations continues (EC) :

-Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve d'EC concernée.

-En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.

Absence aux évaluations terminales (ET) :

-Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.

-En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET de session initiale, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.

- En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il aura un zéro à l'ET.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Mars pour le jury de session 1 du semestre 1

Juillet pour le jury de session 2 du semestre 1

Juillet pour le jury de session 1 du semestre 2 (et jury annuel de session 1)

Septembre pour le jury de session 2 du semestre 2 (et jury annuel de session 2)

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU International business est attribué aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Cette moyenne est déterminée sur la base de la moyenne des notes des semestres 1 et 2.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

Les étudiants qui souhaitent redoubler doivent le demander expressément. Leur demande est examinée par la commission d'admission. En cas d'admission, ils doivent respecter les conditions d'inscription.

Un contrat pédagogique est établi indiquant les matières qui doivent être repassées.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 3000 €

Tarifs Formation continue : 3000 €

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

☒ DU						Code Diplôme : JJUBUS1					Date approbation CFVU : 04/07/2019									
Intitulé de la formation : DU INTERNATIONAL BUSINESS						Code VDI : 109					N° de version dans l'accréditation : 1									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : JJU5BU					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Carole FERRANTI						Code VET : 191					Présentiel									
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 1																				
Cross Cultural Management		JJEG5M43	O		1	Ecrit et/ou Oral	100%				Non			E/O		100%	6	15		
Organization theory		JJEG5M11	O		1			Ecrit		100%				E/O		100%	18			
International economics		JJEG5M12	O		1			Ecrit		100%				E/O		100%	18			
International law			O		1			Ecrit		100%				E/O		100%	18			
Corporate finance		JJEG5MB4	O		1	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	Non			E/O		100%			21	
Managerial Accounting & Control		JJEG5MB5	O		1	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	Non			E/O		100%			21	
International marketing		JJEG5MC4	O		1	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	Non			E/O		100%			21	
International Supply Chain Management			O		1	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	Non			E/O		100%			21	
International Human Ressource Management			O		1	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	Non			E/O		100%			21	
Conferences in entrepreneurship & innovation		JJEG5M30	O		1	Ecrit et/ou Oral	100%				Non			E/O		100%			24	
Challenge Crea		JJEG5M31	O		1	Ecrit et/ou Oral	100%				Non			E/O		100%			24	
French as a foreign language			O		1	Ecrit et/ou Oral	100%				Non			E/O		100%		48		
Discovering France & French carreer skills			O		1	Ecrit et/ou Oral	100%				Non			E/O		100%			24	

Commentaires :

Commentaires :

[illegible]**Commentaires :**

Commentaires :

Nature des
épreuves CC
Ecrit ou Oral
Ecrit et/ou Oral
E/O
Ecrit
Ecrit mémoire
Ecrit rapport
Rapport Stage
Ecrit TP
E Dev maison
E Dev surveillé
Assiduité

Oral
O Soutenance
O Exposé

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Fiche validée :

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Carrières judiciaires

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 29/04/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Stéphane GERRY-VERNIERES

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	2	2
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Cette formation est organisée par l'Institut d'Etudes Judiciaires de la FACULTE DE DROIT de Grenoble dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature. La formation est exclusivement ouverte aux étudiants inscrits à la préparation ENM. La délivrance du diplôme permet de concrétiser le travail effectué au sein de cette préparation. Il permet ainsi une valorisation du travail accompli et des méthodes acquises. Cette préparation se déroule sur une année universitaire.

Les enseignements théoriques ainsi que les conférences correspondent à ceux dispensés aux étudiants préparant le concours d'entrée à l'ENM. La formation est organisée en collaboration avec la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Etre titulaire d'un Master 1 (bac +4)

2.2 Conditions d'admission

Etre inscrit à la préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : octobre à juin

Durée de la formation : 9 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 306 heures

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC_DU_Carières_judiciaires.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

La validation de ce diplôme repose sur le contrôle continu des entraînements.

Modalités du contrôle continu

☐ Participation :

Une note sur vingt sera attribuée au titre de la participation, évaluée au regard de la présence à l'ensemble des enseignements.

☐ Contrôle des apprentissages et connaissances :

Dans chacune des disciplines enseignées le contrôle continu résulte d'une note sur vingt correspondant, pour certaines matières, à la meilleure note obtenue, et, pour d'autres matières, à la moyenne des notes des deux meilleurs devoirs réalisés par l'étudiant lors des devoirs d'entraînement et des concours blancs.

☐ Droit civil et procédure civile :

- dissertations : 5 devoirs : note finale = moyenne des deux meilleures notes

- cas pratiques : 3 devoirs : note finale = meilleure note obtenue

☐ Droit pénal et procédure pénale :

- dissertations : 5 devoirs : note finale = moyenne des deux meilleures notes

- cas pratiques : 3 devoirs : note finale = meilleure note obtenue

☐ Culture générale : 5 devoirs : note finale = moyenne des deux meilleures notes

□ Organisation de l'Etat : 2 devoirs: note finale = meilleure note obtenue

□ Note de synthèse : 5 devoirs : note finale = moyenne des deux meilleures notes

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Le diplôme exige une participation à temps complet aux différents entraînements, cours, séminaires ou conférences proposés. Toute absence prolongée doit être justifiée auprès du directeur de la préparation.

Absences aux examens :

Pas d'examens (uniquement des entraînements)

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

En application de l'article L 712-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins deux membres. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences.

Le jury dresse un procès-verbal sur lequel est porté le résultat obtenu par chaque candidat ainsi que la décision du jury : admis, admis par délibération spéciale ou ajourné.

Période de jurys : mi-juin

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Sera déclaré titulaire du diplôme l'étudiant qui aura obtenu un total d'au moins quatre-vingt points sur cent soixante.

Les points sont obtenus en ayant la moyenne générale à l'ensemble des contrôles continus.

L'obtention du diplôme est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- moyenne générale comprise entre 10 et 11,99 : mention passable
- moyenne générale comprise entre 12 et 13,99 : mention assez bien
- moyenne générale comprise entre 14 et 15,99 : mention bien
- moyenne générale égale ou supérieure à 16 : mention très bien

Article 7 : Redoublement

Le redoublement dans cette formation en cas d'échec peut-être autorisé par le responsable de la formation.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 100 €

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Intitulé de la formation (DU/DIU/Prepa concours/Mise à niveau ...) : Diplôme d'Université Carrières Judiciaires						Code Diplôme : ABUCAJ1 - 106 Code VDI : Code Etape : ABU1JU - 161 Code VET :					Date approbation CFVU : Régime Formation Modalité Formation										
Responsable de la Formation : Stéphane Gerry-Vernières																					
Intitulé des enseignements	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient nt (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
					Session Unique					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
SEMESTRE 1 ET 2																					
UNITÉ 1 : Droit civil et procédure civile															84						
Actualisation, méthodologie et entraînements (dissertations et cas pratiques) et corrigés des devoirs																					
- Droit civil et procédure civile - Dissertations (moyenne des 2 meilleures notes / 4 devoirs)					1	Ecrit	100%														
- Droit civil et procédure civile - Cas pratiques (moyenne des 2 meilleures notes / 4 devoirs)					1	Ecrit	100%														
UNITÉ 2 : Droit pénal et procédure pénale															70						
Actualisation, méthodologie et entraînements (dissertations et cas pratiques) et corrigés des devoirs																					
- Droit pénal et procédure pénale - Dissertations (moyenne des 2 meilleures notes / 4 devoirs)					1	Ecrit	100%														
- Droit pénal et procédure pénale - Cas pratiques (moyenne des 2 meilleures notes / 4 devoirs)					1	Ecrit	100%														
UNITÉ 3 : Organisation de l'Etat, organisation de la justice, droit public et libertés publiques															20						
Actualisation, méthodologie et entraînements (dissertations et cas pratiques) et corrigés des devoirs / 3 devoirs					1	Ecrit	100%														
- Histoire de la magistrature																					
- Libertés publiques																					
- Droit constitutionnel																					
- Droit administratif																					
UNITÉ 4 : Note de synthèse					1	Ecrit	100%								12						
- Méthodologie et corrigés des devoirs / 5 devoirs																					
UNITÉ 5 : Culture générale					1	Ecrit	100%								80						
Préparation à l'écrit (dossiers téhmatiques), méthodologies et corrigés des devoirs (moyenne des 2 meilleures notes / 5 devoirs)																					
UNITÉ 6 : Préparation à l'épreuve de mise en situation et d'entretien avec le jury															10						
Préparation à la rédaction de la fiche individuelle (unité non évaluée)																					
UNITÉ 7 : Langues étrangères															30						
Anglais (langue obligatoire non évaluée)																					
Participation et présence à l'ensemble des enseignements					1	Assiduité															
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures													306,00			
Commentaires : le Du est rattaché au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature. Ce concours a été réformé en 2019 et nous avons donc adapté les cours du DU aux nouvelles exigences du concours. Chaque évaluation est notée sur 20.																					

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Fiche validée :

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Collège de droit

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 29/04/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : 1ère année : Emilie Akoun 2ème année : Julie Arroyo 3ème année : François Viangalli

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	35	35
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Collège de droit offre une formation complémentaire destinée aux étudiants de la FACULTE DE DROIT de Grenoble ayant un bon niveau en licence. Elle propose des modules pédagogiques innovants, grâce à un effectif limité, des visites de terrain, des rencontres avec des praticiens du droit et un stage. Culture générale, droit comparé, théorie du droit... composent ce diplôme qui constitue un véritable atout pour les étudiants.

Durée de formation :

La formation se déroule sur cinq sessions, à partir du second semestre de L1 jusqu'au second semestre de L3. Pour être diplômés, les étudiants, quelle que soit leur année d'admission dans le Collège, sont tenus de suivre les enseignements dispensés jusqu'en fin de L3. Seuls les étudiants accomplissant un semestre ou une année d'étude à l'étranger en L3 et inscrits à la Faculté de droit de Grenoble peuvent obtenir une dérogation à cette règle.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pas de pré-requis

2.2 Conditions d'admission

Le diplôme constitue une formation sélective accessible aux étudiants inscrits en Licence en droit parcours « droit » en présentiel. Elle est accessible, dans les limites de la capacité d'accueil de la formation :

-à l'issue du 1er semestre de L1, aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 à la première session d'examen

-ou en début de L2, aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 lors de l'année de L1.

L'admission est prononcée par une commission de sélection présidée par le Doyen ou son représentant.

Sauf dérogation accordée par cette même commission, tout étudiant qui aura obtenu une moyenne inférieure à 11,5/20 au semestre 1 ou au semestre 2 de l'une de ses années de Licence en droit sera exclu de la formation.

L'étudiant qui suit la formation doit disposer d'une inscription administrative à la Faculté de droit de Grenoble.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre à juin

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : L1 : 32h / L2 : 64 h L3 : 64 h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2019-2020 COLLEGE DE DROIT.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Fonctionnement général : La formation est constituée de 5 sessions, dont les enseignements sont regroupés hors des périodes de cours et d'examens :

- en mai ou juin, pour les sessions 1
- en septembre, pour les sessions 2

Modules pédagogiques : Les enseignements dispensés dans le cadre du Collège de droit sont assurés par des enseignants-chercheurs de la FACULTE DE DROIT de Grenoble ou d'autres établissements (IAE, GEM, IEP...) ainsi que par des intervenants issus de milieux professionnels variés. La carte de formations varie chaque année en fonction de l'actualité et des thématiques choisies.

Les enseignements sont inspirés par les thématiques suivantes :

- droit comparé (conférences de professeurs étrangers invités) ;
- professions du droit (conférences, stages, visites, simulations de procès, concours de plaidoiries, etc.) ;
- actualité du droit (conférences d'actualité et actualisation des connaissances);
- histoire, littérature et culture juridiques (questions juridiques envisagées dans une perspective historique, découverte des grands auteurs et des grandes œuvres juridiques) ;
- droit et société (droit et art, droit et sport, droit et santé, droit et territoire, droit et politique, droit, etc.) ;

- méthodes et transversalité du droit (techniques avancées de recherche documentaire, raisonnement juridique et maximes d'interprétation, sociologie de la famille, conférences pluridisciplinaires sur la preuve, la responsabilité, les clauses contractuelles, droit de la presse, etc.) ;
- connaissance de l'entreprise et développement personnel (en partenariat avec l'Institut d'administration des entreprises et Grenoble école de management).

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Au cours de la formation, un stage de trois semaines minimum dont le contenu est approuvé par la Faculté doit, sauf dérogation, être effectué par l'étudiant auprès de professionnels du droit. Tout stage fait l'objet d'une convention, d'une restitution et d'une évaluation succincte permettant de vérifier la conformité du stage aux exigences de la Faculté de droit. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours. Sur accord du responsable pédagogique, le service civique peut être assimilé à un stage.

Ce stage doit être réalisé au plus tôt durant l'année de L2 et au plus tard durant l'année de L3.

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Le diplôme exige une participation effective aux différents enseignements, exercices, séminaires, conférences et visites proposés. Toute absence doit être justifiée et aucune dispense de présence ne peut être accordée, sauf pour motifs exceptionnels.

Les examens se déroulent, à l'issue de chaque session, à l'écrit ou à l'oral. Chaque session est unique.

Les épreuves orales peuvent être individuelles ou collectives. Le jury est composé d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique si l'épreuve est collective. Dans ce cas, sont évaluées les aptitudes des étudiants en termes de méthode et de maîtrise des connaissances, ainsi que leur capacité à travailler en équipe.

Absences aux examens :

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Le Doyen de la Faculté compose des jurys d'examen. Les jurys comprennent au moins trois membres et sont présidés par les professeurs, les maîtres de conférences ou les personnels assimilés.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des " points-jury

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Sauf dérogation, l'obtention du DU est conditionnée par l'assiduité aux sessions organisées et aux examens qui y sont liés, à partir de l'entrée dans le Collège de droit jusqu'à la fin de la L3.

En outre, pour être diplômé, l'étudiant doit avoir validé au moins trois sessions du DU et accompli un stage.

Sur les 5 sessions du Collège de droit, l'étudiant doit avoir réussi 3 sessions, en obtenant 10/20 à chaque session.

Si l'étudiant a validé plus de trois sessions, les trois meilleures notes obtenues seront prises en compte pour le calcul de la moyenne obtenue pour le diplôme.

Le diplôme ne peut être délivré que si l'étudiant a procédé à son inscription administrative au Collège de droit lors de l'année de délivrance.

L'obtention du diplôme est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- moyenne générale comprise entre 10 et 11,99 : Mention Passable
- moyenne générale comprise entre 12 et 13,99 : Mention Assez-Bien
- moyenne générale comprise entre 14 et 15,99 : Mention Bien
- moyenne générale égale ou supérieure à 16 : Mention Très Bien

Article 7 : Redoublement

Pas de redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 400 € pour les 3 années

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Les boursiers peuvent être exonérés à hauteur de 50 %

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Mesures transitoires applicables aux étudiants inscrits dans l'un des M1 de la Faculté de droit au cours de l'année universitaire 2019-2020 et ayant validé au moins trois sessions antérieures du DU.

L'étudiant inscrit dans l'un des M1 de la Faculté de droit au cours de l'année universitaire 2019-2020 et ayant validé au moins trois sessions antérieures du DU doit suivre une session de formation complémentaire en septembre 2019. Pour être diplômé, il doit avoir validé au moins quatre sessions du DU et accompli un stage réalisé au plus tard durant l'année de M1.

Si l'étudiant a validé plus de quatre sessions du DU, les quatre meilleures notes obtenues seront prises en compte pour le calcul de la moyenne obtenue pour le diplôme.

Le diplôme ne peut être délivré que si l'étudiant a procédé à son inscription administrative au Collège de droit lors de l'année de délivrance.

☒ DU ☒ DIU ☒ Préparation concours ☒ Mise à niveau ☒ Autre						Code Diplôme : ABUCLG1 106					Date approbation conseil de composante :				
Intitulé de la formation : DIPLÔME D'UNIVERSITE COLLEGE DE DROIT						Code VDI : ABUCLG1 106					Date approbation CFVU : 19/09/2019				
Responsable de la formation : Emilie AKOUN - Julie ARROYO - Sabine LAVOREL - François VIANGALLI -						Code Etape : ABU1CD 161					Formation Initiale/Formation Continue				
						Code VET : ABU1CD 161					Présentiel				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES									
						1ère session					Session de rattrapage				
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %
Année															
Grand oral 1		ABCD1M01						E/O		33,33%					
Grand oral 2		ABCD1M02						E/O		33,33%					
Grand oral 3		ABCD1M03						E/O		33,33%					
Stage		ABCD1M08					ADM / AJ								
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures										

Commentaires : le Grand Oral regroupe une évaluation portant sur l'ensemble des thématiques suivies pendant chaque session du Collège de droit.

A la fin de chaque session un grand oral est organisé; Sur les 5 sessions, les 3 meilleures notes sont prises en compte.

* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Diploma in legal studies

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 29/04/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sébastien Brameret

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	16	20
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Cette formation est destinée aux étudiants internationaux non francophones ou parlant peu français, en échange et à titre individuel, qui permet d'approfondir des connaissances sur le droit français, européen et international.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pas de pré-requis

2.2 Conditions d'admission

Sont admis à s'inscrire au Diploma in Legal Studies les candidats ayant au minimum validé quatre semestres d'enseignement supérieur en droit, et sélectionnés, soit par leur université d'origine, en cas d'accord de coopération avec la Faculté de droit de Grenoble, soit, pour les étudiants se présentant hors accord, par la commission pédagogique du diplôme. Par dérogation, les étudiants ayant suivi quatre semestres d'enseignement au moins dans l'enseignement supérieur, dans des filières autres que juridiques, peuvent être acceptés par délibération spéciale de la commission pédagogique du diplôme.

Les candidats doivent en outre justifier de la maîtrise orale comme écrite de la langue anglaise (un du niveau B2 ou supérieur du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues – ou un équivalent – est fortement recommandé).

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Début septembre - fin mai

Durée de la formation : 9 mois

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 184 heures maximum pour le S1 / 180h maximum pour le S2

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC_DU_Legal_Studies_MAJ.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Chaque matière donne lieu à un contrôle continu. Ce contrôle continu, au choix de l'enseignant, peut prendre diverses formes : interrogation écrite, interrogation orale, exposé, dossier, conclusions, rapport, etc. Chaque enseignement doit donner lieu à au moins deux éléments d'évaluation.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Non concerné

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absences, même justifiées, à trois séances ou plus dans une matière, l'étudiant est considéré comme défaillant.

Sur production de justificatifs établissant le caractère involontaire des absences, le Doyen de la Faculté peut annuler le constat de défaillance. Dans ce cas, une note est attribuée. Si l'enseignant ne dispose pas des éléments d'appréciation nécessaires à l'évaluation de l'étudiant, la note attribuée sera « 0 ».

Absences aux examens :

Pas de dispositions spécifiques

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

En application de l'article L 712-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins trois membres notamment des professeurs, des maîtres de conférences ou des personnes assimilées.

Pour chaque semestre est établi un procès-verbal sur lequel sont reportés l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat et sur lequel figure la décision du jury : Admis (ADM), Admis par Délibération Spéciale (ADDS) ou Ajourné (AJ).

Le jury de chaque semestre peut, par une délibération spéciale, sans avoir à modifier les notes proposées par les enseignants, ajouter des "points de jury au total du semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le Diploma in Legal Studies s'obtient par la validation de deux semestres d'enseignement pouvant être compensés entre eux.

Chaque semestre est validé pour tout étudiant qui obtient la note totale de 70 points sur 140.

L'année est validée pour tout étudiant qui obtient la note totale de 140 points sur 280.

Le total des points de l'étudiant inclut les points de bonification des matières optionnelles.

Le jury de chaque semestre peut, par une délibération spéciale, sans avoir à modifier les notes proposées par les enseignants, ajouter des " points de jury au total du semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

L'obtention du Diploma in Legal Studies est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- Moyenne générale comprise entre 10 et 11,99 : Mention Passable
- Moyenne générale comprise entre 12 et 13,99 : Mention Assez Bien
- Moyenne générale comprise entre 14 et 15,99 : Mention Bien
- Moyenne supérieure ou égale à 16 : Mention Très Bien

Indépendamment de ces mentions, le jury peut adresser ses félicitations à un étudiant méritant.

Article 7 : Redoublement

Pas de redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 170 €

pour les étudiants hors échange : 1170 €

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pas de dispositions spécifiques

€ DU € DIU € Préparation concours € Mise à niveau € Autre
Intitulé de la formation : DU Legal Studies
Responsable de la formation : Vérane EDJAHARIAN

Code Diplôme :
Code VDI :
Code Etape :
Code VET :
Date approbation conseil de composante :
Date approbation CFVU :
Régime Formation
Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coeffi-ent (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES							
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP				
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %								
SEMESTRE 1																							
A Historical Introduction to French Law					1	CC	50%	E/O		50%						20							
French Judicial Institutions					1	CC	50%	E/O		50%						20							
Public Law I					1	CC	50%	E/O		50%						20							
Intellectual Property Law					1	CC	50%	E/O		50%						20							
International Law and International Relations					1	CC	50%	E/O		50%						20							
The European Union Legal System					1	CC	50%	E/O		50%						20							
International Contract Law					1	CC	50%	E/O		50%						20							
Legal Writing and Advocacy					1	CC	50%	E/O		50%						20							
French as a Foreign Language					1	CC	50%	E/O		50%						20							
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures															180,00			

Commentaires :
* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

Commentaires :
** les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national*